

Québec, le 17 février 2010

Monsieur Jacques P. Dupuis
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Lemay
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur,

Suite au dépôt d'une pétition par le député de Lac-Saint-Jean concernant les modifications proposées au Régime de rentes du Québec le 27 novembre 2009, je vous fais parvenir la réponse à la pétition 947-20091127, signée par le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8. R.A.N.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur du Cabinet,


LUC BASTIEN

p.j. :

Québec
425, rue Saint-Amable, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1
Téléphone : 418 643-4810
Télécopieur : 418 643-2802
Courriel : ministre@gouv.qc.ca

Montréal
Tour de la Place-Victoria
800, rue du Square-Victoria, 28^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 514 873-0638
Télécopieur : 514 873-0004

Pétition portant sur la rente de conjoint survivant

Mise en contexte

Une pétition signée par 35 membres de l'Association québécoise de défense des droits de personnes retraitées et préretraitées, section Alma, a été déposée le 27 novembre dernier à l'Assemblée nationale par le député de Lac-St-Jean, membre de l'opposition officielle. Cette pétition demande que :

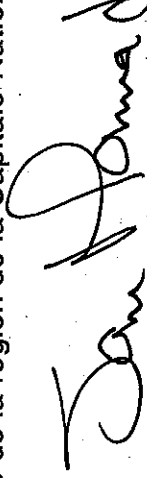
« Considérant les modifications proposées au Régime de rentes du Québec par le gouvernement du Québec, nous demandons qu'il n'y ait ni suppression, ni **réduction de la rente accordée aux veuves et conjoints survivants** ».

Commentaires sur la pétition

Le gouvernement du Québec n'a aucune intention de faire reculer la cause des femmes au Québec. Il souhaite au contraire protéger leurs droits, ainsi que ceux des plus démunis.

Dans cet esprit et à la suite de la consultation générale de l'été 2009, de nouvelles modalités concernant les prestations aux survivants sont étudiées présentement en tenant compte des commentaires formulés par les différents groupes ou individus entendus lors de cet exercice parlementaire.

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale,
ministre du Travail et
ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale,



SAM HAMAD

Le 17 février 2010